

EXAMEN PROFESSIONNEL DE PROMOTION INTERNE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

SESSION 2024

ÉPREUVE DE PROJET OU D'ÉTUDE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

L'établissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options, choisie par le candidat lors de son inscription.

Durée : 4 heures
Coefficient : 5

SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, GESTION TECHNIQUE ET ARCHITECTURE

OPTION : CENTRES TECHNIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice non programmable sans mémoire alphanumérique et sans écran graphique est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 41 pages (et 1 plan).
Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Vous répondrez aux questions à l'aide des documents et de vos connaissances.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...

Vous venez de prendre vos fonctions en tant que Responsable du Centre Technique Municipal (CTM) de la ville d'Ingéville (15 000 habitants), surclassée commune touristique, 20 - 40 000 habitants. La ville est membre d'une intercommunalité (Ingéco).

Le CTM d'Ingéville a été livré en 2000 et est situé en périphérie de la commune. Il est conçu par ateliers, tous indépendants, avec un accès exclusivement par l'extérieur, mais avec une possibilité d'agrandissement, en fusionnant deux ou plusieurs cellules. Chaque atelier possède son vestiaire (avec sanitaire), mais également son stock de matériels et matériaux. Les stocks n'étant pas correctement gérés, cette situation génère des dépenses importantes, avec des fournitures « communes » entreposées dans chaque atelier.

A la suite des transferts de compétences, une équipe voirie d'Ingéco a intégré le site du CTM. Avec ces effectifs supplémentaires, les locaux sont devenus exiguës.

L'organisation a également peu évolué ; les départs en retraite, non remplacés dans certains services, ont conduit à la fermeture d'ateliers : peinture, menuiserie, serrurerie. Ces tâches sont réalisées majoritairement en prestations externes.

Certains services sont souvent fortement mobilisés car la commune organise de nombreuses fêtes et manifestations dans le cadre de ses activités touristiques. Ces mobilisations génèrent des heures supplémentaires : en premier lieu pour le service Logistique / Manifestations puis pour les autres services sur la base du volontariat. Les heures supplémentaires sont payées ou récupérées. Les règles en matière de durée du travail sont peu respectées.

Héritage de situations passées, les sept modalités du temps de travail différentes appliquées au CTM ne répondent plus aux intérêts du service public. Le fonctionnement est cloisonné. Certaines tâches ne sont pas réalisées, créant un mécontentement des autres services, mais également des élus.

Vous êtes placé sous l'autorité du Directeur des Services Techniques (DST) et êtes basé au centre administratif, avec des équipes en charge des projets. Vous encadrez 45 agents, répartis dans différents services :

- Espaces verts ;
- Maintenance des bâtiments ;
- Logistique / manifestations ;
- Électricité ;
- Mécanique.

Deux assistantes complètent cette organisation.

Dans ce contexte, et pendant près d'un an, le responsable du service « Logistique / manifestation » a assuré l'intérim du responsable du CTM.

Question 1 (6 points)

Le DST souhaite améliorer l'organisation de travail des différents services, afin d'améliorer la productivité.

- a) Vous proposerez une organisation afin d'apporter des solutions aux problèmes constatés. (2 points)
- b) Vous proposerez les différentes modalités de temps de travail, adaptées aux activités du CTM et qui limiteront le recours aux heures supplémentaires. (2 points)
- c) Vous indiquerez les procédures à prévoir pour conduire cette nouvelle organisation, tout en précisant la méthode de mise en œuvre et le calendrier prévisionnel. (2 points)

Question 2 (4 points)

Dans un souci de rationalisation, le DST souhaite regrouper les magasins.

- a) Vous détaillerez la méthode pour sa mise en place, afin d'obtenir l'adhésion des équipes, et pour garantir son bon fonctionnement au quotidien. (2 points)
- b) Pour préparer le recrutement d'un magasinier, vous proposerez les missions et les tâches à inscrire dans la fiche de poste. (2 points)

Question 3 (4 points)

Concernant les locaux, les besoins supplémentaires d'Ingéco pour le service voirie sont estimés à 80 m². Après accord des élus, le DST vous demande de répondre à ce besoin, en incluant la création d'un vestiaire commun et l'intégration du futur magasin sans agrandissement des locaux existants.

- a) Vous identifierez toutes les démarches à prévoir pour permettre la mutualisation d'une partie des installations du CTM d'Ingéville avec Ingéco sur les plans organisationnel, juridiques et financiers. (3 points)
- b) Vous rappellerez les modalités d'association de l'instance paritaire concernée. (1 point)

Question 4 (4 points)

La Direction des Services Techniques et le CTM ne sont pas équipés d'outils performants pour le pilotage des activités. Les sollicitations écrites et verbales ainsi que les opérations de maintenance sont gérées à l'aide d'un tableur. Le DST vous demande d'étudier la mise en place d'une Gestion Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) adaptée aux activités.

a) Vous préciserez les différentes étapes à prévoir pour la mise en place d'une GMAO. (2 points)

b) Vous proposerez un ensemble d'actions visant à obtenir l'adhésion des équipes du CTM et des futurs utilisateurs. (2 points)

Question 5 (2 points)

Des départs en retraite sont prévus au service espaces verts dans les prochains mois : deux agents, qui assurent des missions de tonte et débroussaillage des espaces publics et chemins / sentiers communaux. Le salaire chargé est de 35 000 euros par an, par agent.

Face aux difficultés récurrentes de recrutement dans les métiers techniques, le DST vous demande d'étudier l'externalisation de ces tâches, par le biais d'un marché public de prestations de services.

Vous indiquerez les avantages et inconvénients de cette externalisation.

Liste des documents :

Document 1 : « Des centres techniques en quête d'identité » - *Les cahiers techniques du bâtiment* - 17 juillet 2020 - 5 pages

Document 2 : « Tout savoir sur les nouveaux comités sociaux territoriaux » - *La gazette des communes* - 23 mars 2022 - 4 pages

Document 3 : « Gestion locale : optimiser les services et les moyens » (extraits) - *Villes de France* - 2014 - 4 pages

Document 4 : « Les centres techniques municipaux, un concentré de savoir-faire » - *Techni.Cités* - 25 octobre 2018 - 4 pages

Document 5 : « Réussir un projet de GMAO au sein des services techniques » - *Techni.Cités* - 21 octobre 2014 - 6 pages

Document 6 : « Mener à bien la transformation d'un service » (extraits) - *Direction générale de l'administration de la fonction publique* - 2018 - 11 pages

Liste des annexes :

Annexe 1 : « Organisation actuelle du Centre Technique Municipal d'Ingéville : missions, effectifs, horaires et autres éléments » - 1 page

Annexe 2 : « Organisation spatiale actuelle et projetée du Centre Technique Municipal d'Ingéville » - 1 page

Liste des plans :

Plan 1 : « Centre technique municipal d'Ingéville » - sans échelle - format A3 - 1 exemplaire

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Dans un souci environnemental, les impressions en noir et blanc sont privilégiées. Les détails non perceptibles du fait de ce choix reproductif ne sont pas nécessaires à la compréhension du sujet, et n'empêchent pas son traitement.